

## **ORDRE DU JOUR**

**Séance du Conseil**

**Date: Le lundi 21 septembre 2020, à 18 h 30**

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

### **Administration générale**

---

5. Journée internationale des personnes âgées – Proclamation

### **Finances**

---

6. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

### **Génie**

---

7. Poste de pompage Casavant – Mise à niveau – Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Attestations

### **Loisirs**

---

8. Marche colorée – Fermeture de rues (CP200914, art. 20)
9. Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2020-2021 – Soutien à l'accompagnement – Convention d'aide financière

### **Urbanisme**

---

10. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP200914, art. 8, points 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 8.1, 9.1 et 14.1)
11. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un membre externe (CP200914, art. 9)
12. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un secrétaire
13. Règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés – Fonctionnaires désignés adjoints – Nominations

### **Réglementation**

---

14. Projet de règlement numéro 602 modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du conseil en ce qui a trait à la date des séances (CP200914, art. 26)



A- Adoption et dépôt du projet de règlement

B- Avis de motion

15. Projet de règlement numéro 1600-239 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Boullé, Sainte-Anne, Centrale et des Oliviers, aux rues Martineau, Delorme, Saint-Antoine, Ferdinand-Daoust et du Tertre, au boulevard Laframboise et aux terrains de stationnement Intact et de l'usine de filtration (CP200914, art. 10, points 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.6, 7.9, 7.10, 7.12, 7.14, 7.15 et 7.17)

A- Adoption et dépôt du projet de règlement

B- Avis de motion

16. Adoption du second projet de règlement numéro 350-111 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- d'ajouter et de modifier des définitions;
- de retirer le délai applicable au début des travaux ou de l'occupation suivant l'émission d'un permis ou certificat;
- de retirer l'obligation de déposer une garantie d'exécution lors de travaux de démolition;
- de préciser la largeur applicable pour tout terrain dont la ligne avant est concave;
- de retirer l'obligation de prévoir une superficie minimale d'espace de rangement;
- de revoir les usages commerciaux autorisés en mixité;
- d'ajouter des usages au groupe « Commerce de vente au détail non structurant »;
- de réduire l'empiètement permis d'un balcon, d'une galerie, d'un patio ou d'un escalier extérieur dans une marge arrière;
- d'augmenter de 15 % à 40 % le maximum de l'aire du bâtiment principal, où la hauteur ou le nombre d'étages minimum peut être inférieur à la norme minimale prescrite;
- de retirer la norme minimale de hauteur prescrite pour les annexes à un bâtiment résidentiel;
- d'augmenter la superficie maximale permise des bâtiments accessoires pour un projet résidentiel en copropriété de plus de 7 logements ou chambres;
- de bonifier les dispositions applicables aux conteneurs;
- d'intégrer des dispositions générales aux zones tampons;
- d'assujettir toute nouvelle construction au centre-ville aux dispositions relatives au stationnement hors-rue;
- d'intégrer une distance applicable entre toute case de stationnement et une fenêtre située au sous-sol d'une maison de chambres;
- d'augmenter la largeur maximale permise d'une entrée charretière desservant un usage du groupe « Commerce de gros non structurant »;



- d'exiger un ratio d'une case de stationnement hors-rue par logement pour toute nouvelle construction au centre-ville;
- d'exiger un ratio d'une case de stationnement hors-rue par 40 mètres carrés de superficie de plancher, pour tout usage institutionnel non mentionné spécifiquement;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2021-M-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2022-H-24, qu'une partie du territoire actuellement incluse dans ladite zone 2022-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 2021-M-01 et qu'une partie de la zone d'utilisation résidentielle 2023-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2019-H-01;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation industrielle 3104-I-21 fasse désormais partie de la zone d'utilisation industrielle 3099-I-21;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4035-H-21 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 4038-M-03;
- d'intégrer des normes de lotissement pour les bâtiments jumelés et en rangée dans la zone d'utilisation résidentielle 2231-H-01;
- d'intégrer des normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone d'utilisation résidentielle 5026-H-06;
- d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans les zones d'utilisation agricole de type « A-01 », « A-02 », « A-03 », « A-06 », « A-10 », « A-11 » et « A-12 », conditionnellement au respect des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville et également dans le district Douville, à proximité de l'intersection Albany-Tétrault/Laurier Ouest; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Bérard/Ferdinand-Daoust; dans le district Sacré-Cœur, à proximité de l'intersection Laframboise/Gauthier; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Jeanne-Daigle/Victor-Martin; dans le district La Providence, à proximité de l'intersection Lambert-Sarazin/Charles-Racicot)

## **Services juridiques**

---

17. Lot 6 353 658 (rue Daniel-Johnson Ouest) – Yvon Marcil et Les Constructions Robert Robin inc. – Vente en faveur de la Ville (CP200914, art. 5)
18. Terre en culture – Ferme Porgilaine S.E.N.C. – Renouvellement de bail (CP200914, art. 25)

## **Documents déposés**

---

19. A) Lettre du ministère des Affaires municipales et d'Habitation confirmant une aide financière de 25 200 000 \$ pour le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration, dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau;
- B) Lettre du ministère de la Culture et des Communications confirmant une aide financière de 57 375 \$, dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux pour la réalisation d'études ou le développement d'outils permettant la planification du projet intitulé Le musée d'art social;



- C) Lettre de Zone Loisir Montérégie inc. informant la Ville de Saint-Hyacinthe que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a accordé une subvention de 49 797 \$, dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH), pour l'année 2020-2021, pour le projet d'accompagnateurs en camps de jour;
- D) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- E) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis de bar pour l'établissement situé au 2720, avenue Beuparlant

20. Levée de la séance